

Quelles règles sont applicables dans la région?

Les pays voisins au Luxembourg ont appliqué des mesures plus strictes, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Qu'en est-il en Allemagne, en Belgique et en France?



Contrairement au dernier confinement en mars, les frontières au sein de l'Union européenne restent ouvertes. (photo: AFP)

Une faute?

Signalez-la-nous!

Le Luxembourg, la France, l'Allemagne et la Belgique réagissent différemment face à l'explosion des cas de coronavirus. Les pays voisins ont adopté diverses restrictions chamboulant la vie quotidienne, qui s'appliquent à tous les citoyens du pays. Si les travailleurs frontaliers peuvent traverser les frontières sans souci, qu'en est-il pour les autres? Contrairement au dernier confinement en mars, les frontières au sein de l'Union européenne restent ouvertes.

En France

La France a adopté un nouveau confinement depuis vendredi. De nombreux magasins non essentiels ont dû fermer. Dans le cas de nos voisins français, les déplacements à l'intérieur du pays ne sont autorisés que pour des raisons nécessaires, avec attestations. Le télétravail a été rendu obligatoire, sauf si il n'est pas possible de le mettre en place. Les personnes originaires du Luxembourg ou

d'Allemagne qui se déplacent en France sans motif nécessaire et sans attestation risquent une amende de 135 euros.

Les visites à la famille ne sont également autorisées que s'il existe une raison familiale nécessaire. Si vous avez des proches en France qui ont besoin d'assistance, il est autorisé de leur rendre visite, mais avec une attestation. Il existe également une attestation spéciale pour les déplacements scolaires, pour conduire vos enfants dans un établissement français. Les voyages entre régions sont interdits à tous les citoyens du pays, tout comme les déplacements vers sa maison de vacances. Ces nouvelles mesures sont pour l'instant en vigueur jusqu'à la fin novembre.

En Belgique

Tout comme la France, la Belgique a décidé de se reconfiner dès lundi, avec la fermeture des magasins non essentiels dès minuit lundi, jusqu'au 13 décembre. Ce qui vaut aussi pour les restaurants et les bars. Toutefois, les restaurants sont autorisés à proposer des plats à emporter jusqu'à 22 heures.

Les marchés hebdomadaires restent néanmoins autorisés, mais les marchés aux puces et les marchés de Noël ont été interdits. Les relations sociales ont également été rendues plus compliquées: une seule visite d'un proche est autorisée à la maison – sauf pour les personnes isolées qui pourront voir une personne supplémentaire. Les écoles resteront fermées jusqu'au 15 novembre inclus. Concernant l'enseignement supérieur, il se fera à distance jusque mi-décembre.

Si les frontières restent ouvertes, les voyages restent fortement déconseillés. Les voyageurs en provenance de zones à risque, comme le Luxembourg, doivent remplir un formulaire. Ceux qui ne souhaitent pas rester en Belgique plus de 48 heures sont exemptés de cette obligation.

En Allemagne

Les magasins non essentiels, restaurants, bars et établissements de loisirs fermeront dès lundi en Allemagne. Le pays se reconfinera partiellement du 2 au 30 novembre. Les restaurants auront aussi la possibilité de proposer de la nourriture à emporter pendant tout le mois. Les réunions dans les cercles privés sont également soumises à des règles plus strictes, avec une limite de cinq personnes provenant d'un autre ménage. Un maximum de dix personnes peuvent se réunir en public.

En Rhénanie-Palatinat et en Sarre, les voyageurs en provenance du Luxembourg doivent normalement être soumis à une quarantaine s'ils passent la frontière. Toutefois, il existe des exceptions à cette règle: les frontaliers peuvent s'y rendre avec une attestation et une preuve d'un test négatif pour les séjours dépassant les 48 heures. Pour se rendre en Allemagne moins de 24 heures, seule une attestation est obligatoire.

Pour les séjours en Allemagne, il faut savoir que les hôtels et autres établissements d'hébergement ne peuvent louer une chambre qu'aux voyageurs d'affaires. Les séjours touristiques sont interdits dans presque tous les États fédéraux allemands.